



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 26 JUIN 2019

*Procès-verbal
Partie 2*



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_106-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_106 : Économie / Attribution d'une subvention : soutien aux associations Arles Métiers d'Art et les Recyclables

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_106-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_106 : Économie / Attribution d'une subvention : soutien aux associations Arles Métiers d'Art et les Recyclables

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire;

Vu la délibération n° 2018-143 du conseil communautaire du 26 septembre 2018 relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Considérant l'engagement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en faveur du développement économique visant à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi sur son territoire.

Depuis sa création en 2004, la communauté d'agglomération n'a cessé de renforcer son action dans sa politique de soutien au commerce et à l'artisanat. A ce titre, il est proposé les soutiens financiers suivants :

- Arles-Métiers d'Art est une association arlésienne créée le 24 janvier 2019, regroupant 20 adhérents, dont l'activité est de mettre en valeur la filière des métiers d'art. Celle-ci souhaite, pour l'année 2019, se concentrer sur la mise en valeur d'un parcours des ateliers/boutiques du centre-ville matérialisé par une enseigne à l'ancienne afin d'identifier l'artisanat d'art.

Le niveau d'accompagnement proposé est de 2 140 €.

- Les Recyclables : Association arlésienne à l'initiative de l'association Eclectic Land qui veut réunir un groupe d'artisans, d'artistes et d'associations arlésiennes qui vont relever le défi, au travers d'un festival d'ici septembre 2019, de concevoir une ou plusieurs œuvres, décoratives ou utilitaires, à partir de déchets récoltés auprès des habitants du centre-ville de la commune.

Le niveau d'accompagnement proposé est de 2 860 €.

Les objectifs pour l'année 2019 sont précisés dans chacune des deux conventions jointes ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'octroi des subventions suivantes :

- 2 140 € à l'association Arles-Métiers d'Art,
- 2 860 € à l'association Les Recyclables.

2 - APPROUVER le contenu des conventions de partenariat 2019 qui précisent les objectifs, les montants de subvention et les indicateurs d'évaluation ;

3 - AUTORISER le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, lesdites conventions ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4 - PRÉCISER que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLÉ-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_106-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_107-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_107 : Economie / Animation des Papèteries Etienne - attribution d'une subvention au pôle culture et patrimoines

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

The logo for the Société Lyonnaise de Distribution (SLD) is located to the right of the 'Affiché le' text. It consists of the letters 'SLD' in a stylized, blue, italicized font.

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_107-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_107 : Economie / Animation des Papèteries Etienne - attribution d'une subvention au pôle culture et patrimoines

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la délibération n° 2018-143 du conseil communautaire du 26 septembre 2018 relative aux actions et objectifs en matière de développement économique ;

Considérant l'engagement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en faveur du développement économique visant à la diminution du nombre de demandeurs d'emploi sur son territoire ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir la filière des industries culturelles et créatives sur le territoire ;

L'animation des papèteries Étienne contribue à l'attractivité du site. C'est à ce titre que le pôle culture et patrimoines a proposé un programme d'animation pour l'année 2019 (de juin à novembre), basé sur 3 thématiques :

- Réalisation de plusieurs événements festifs et conviviaux « grand public ».
- Délocalisation de formations spécifiques dans le domaine du patrimoine, avec notamment une session de 3 jours en novembre, organisée par l'institut national du patrimoine. Des sessions d'animation des acteurs culturels sont également prévues : bistrot de la culture, un journée d'innovation avec le programme régional sub lab et des apéros réseau.
- Des expositions d'acteurs locaux (Voies off, le théâtre d'Arles, les Suds).

Afin d'accompagner et de soutenir le pôle culture et patrimoines dans la réalisation de ce programme, il est proposé de financer l'installation du chapiteau qui accueillera les différents événements, à hauteur de 15 000 €. Le plan de financement global de cette opération est de 35 000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - APPROUVER** l'octroi d'une subvention de 15 000 € au pôle culture & patrimoines ;
- 2 - APPROUVER** la convention de partenariat correspondante qui précise les objectifs, le montant de subvention et les indicateurs d'évaluation ;
- 3 - AUTORISER** le président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4 - PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB,

HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLÉ-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

 SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_107-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_108-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_108 : Économie / Attribution d'une subvention : soutien à l'association Vers un tiers lieu en Pays d'Arles

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue, stylized capital letters.

ID : 013-241300417-20190826-CC2019_108-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_108-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_108 : Économie / Attribution d'une subvention : soutien à l'association Vers un tiers lieu en Pays d'Arles

Rapporteur : Hamina AFKIR

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique ;

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) de soutenir l'économie sociale et solidaire créatrice d'emplois sur le territoire, il est proposé de soutenir la structure Vers un tiers-lieu en Pays d'Arles.

L'association Vers un tiers-lieu en Pays d'Arles créée début 2019, cherche à faire émerger une communauté d'acteurs du territoire, mobilisés autour des valeurs partagées du tiers-lieu qui souhaitent s'engager dans son animation. Une étude de préfiguration permettra d'identifier le potentiel économique et innovant de cette dynamique, avec pour objectif une installation à la Verrerie de Trinquetaille.

ACCM propose d'attribuer une subvention de 15 000 € à l'association Vers un tiers-lieu en Pays d'Arles assortie d'une convention de partenariat qui reprend les engagements respectifs.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER l'octroi de la subvention de 15 000 € à Vers un tiers-lieu en Pays d'Arles

2 - APPROUVER le contenu de la convention de partenariat 2019 qui précise les objectifs, le montant de subvention et les indicateurs d'évaluation ;

3 - AUTORISER le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

4 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Abstentions (3) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_108-DE

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_109-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_109 : Grands travaux et développement économique / Attribution du marché de travaux requalification de la zone du Roubian Secteur 2 à Tarascon

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

The logo for the Société Lyonnaise de Développement (SLD) is located to the right of the 'Affiché le' text. It consists of the letters 'SLD' in a stylized, blue, italicized font.

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_109-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_109-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_109 : Grands travaux et développement économique / Attribution du marché de travaux requalification de la zone du Roubian Secteur 2 à Tarascon

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.1

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles L2122-22 et L5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) de requalifier la zone artisanale du Roubian, secteur 2, située à Tarascon par des travaux d'aménagement ;

Considérant qu'à cet effet une consultation à procédure adaptée adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 42.2 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été lancée.

Considérant que la consultation se décompose en trois lots,

- Lot 1: voirie - espaces verts, le lot 1 est composé d'une tranche ferme (aménagement rue des Artisans) et d'une tranche optionnelle (réfection partielle de la rue du Pressoir depuis la rue des Charpentiers jusqu'à l'impasse Meunier)
- Lot 2 : réseaux secs
- Lot 3 : bassin de rétention

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élevait à 2 662 145,05 € TTC;

Les crédits de paiement 2019-2020 s'élèvent à 2 970 068,65 € TTC;

Les subventions acquises s'élèvent à 1 080 000 € TTC;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 28 mars 2019 sur le profil acheteur d'ACCM et sur le BOAMP (publié le 28 mars 2019) avec une date limite de réception des plis au 29 avril 2019 à 12 heures.

Considérant qu'une offre recevable pour le lot 1, deux offres recevables pour le lot 2 et trois offres recevables pour le lot 3 sont parvenues dans les délais et ont été analysées conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation ;

Considérant l'avis favorable de la commission MAPA réunie le 17 mai 2019 ;

La délibération porte sur l'attribution des 3 lots pour un montant total de 2 107 923,82 € TTC.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - ATTRIBUER le marché de travaux relatif à la requalification de la zone artisanale du Roubian, secteur 2, à Tarascon :

- Lot 1 à BRAJA VESIGNE pour un montant total de 517 966,40 € HT soit 621 559,68 € TTC dont une tranche ferme (aménagement de la rue des Artisans) d'un montant de 415 104,40 € HT soit 498 125,28 € TTC et une tranche

optionnelle (réfection partielle de la rue du Pressoir) d'un montant de 102 862,00 € HT soit 123 434,40 € TTC) ;

- Lot 2 à MASONI pour un montant de 688 890,17 € HT soit 826 668,20 € TTC ;

- Lot 3 au groupement solidaire BUESA (Mandataire) et MIDI TRAVAUX pour un montant de 549 746,62 € HT soit 659 695,94 € TTC ;

2 - AUTORISER le président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte d'ACCM, le dit marché, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;

3 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_110-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_110 : Eau-Assainissement / Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement sur la rue Roland Garros à Arles - Libération de la retenue de garantie

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125,15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue. It consists of the letters 'SLO' in a stylized, bold font, with a small graphic element to the right.

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_110-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_110 : Eau-Assainissement / Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement sur la rue Roland Garros à Arles - Libération de la retenue de garantie

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.10

Vu la délibération 2012-08 du bureau communautaire du 3 avril 2012 attribuant le marché n°2011-70 relatif aux travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement sur la rue Roland Garros à Arles à l'entreprise Société des Eaux d'Arles (SEA) pour un montant de 231 949,20 € HT, soit 277 411,24 € TTC ;

Considérant les pièces et la notification du marché 2011-70, le 23 avril 2014, une retenue de garantie de 5% a été prélevée sur les factures de l'entreprise afin de prévenir la défaillance du titulaire du marché ;

Considérant l'extrait Kbis du greffe du tribunal de commerce de Marseille, joint à la présente délibération, relatif à la dissolution de la SEA, en vertu de l'article 1844-5 du code civil, au profit de l'actionnaire unique la Société des Eaux de Marseille (SEM) à compter du 23 novembre 2017 ;

Considérant la réclamation en janvier 2019 de la SEM sur une retenue de garantie non libérée par la trésorerie municipale d'Arles pour le marché 2011-70, du fait de l'absence de procès-verbal de réception ;

Considérant le décompte général définitif, notifié par ordre de service et signé par l'entreprise le 25 février 2013 pour un montant de 277 410,68 € TTC, annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'après recherches dans les archives et vérifications par les services de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM), les documents de réception signés sont introuvables ;

Considérant que ce marché a bien été réceptionné par le service technique d'ACCM, maître d'œuvre de cette opération ;

Considérant que, la trésorerie a confirmé que le seul moyen de libérer la retenue de garantie, en l'absence du procès-verbal de réception, était de prendre une délibération pour demander à la trésorerie de la libérer ;

Considérant que le montant de la retenue de garantie à libérer s'élève à 9 343,26 € TTC soit 7 812,09 € HT (TVA au taux de 19,6%) ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER la libération par la trésorerie de la retenue de garantie du marché 2011-70 des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'extension du réseau d'assainissement sur la rue Roland Garros à Arles pour un montant de 9 343,26 € TTC, réparti sur le budget assainissement (7 709,52 € TTC) et sur le budget eau (1 633,74 € TTC), pour le compte de la Société des Eaux de Marseille pour solde de tout compte ;

2 - AUTORISER le président ou sont représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_110-DE

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-Ayme, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_111-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_111 : Politique de l'eau et grands travaux / travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement au quartier de Gimeaux sur la commune d'Arles - signature avenant n°1

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Etaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Etaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_111-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_111 : Politique de l'eau et grands travaux / travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement au quartier de Gimeaux sur la commune d'Arles - signature avenant n°1

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.1

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-090 du 13 juin 2017 attribuant le marché n°2017-22-01 relatif aux travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement au quartier de Gimeaux sur la commune d'Arles au groupement d'entreprises MASONI (mandataire)/SADE pour un montant total de 2 187 008,00 € HT, soit 2 624 409,60 € TTC comprenant une tranche ferme de 1 226 392,60 € HT et une tranche optionnelle n°1 de 960 615,40 € HT ;

Considérant le report des travaux afin de garantir des conditions d'accès sécurisées aux écoles de Gimeaux, le délai global de la tranche ferme et de la tranche optionnelle a été augmenté, pour chacune, de 6 semaines.

Il convient de conclure un avenant de prolongation des délais du marché.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER la signature de l'avenant n°1 du marché n° 2017-22-01 relatif aux travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement au quartier de Gimeaux sur la commune d'Arles prolongeant des délais d'exécution de 6 semaines pour la tranche ferme et de 6 semaines pour la tranche optionnelle ;

2 - PRÉCISER que cet avenant n'a pas d'incidence financière ;

3 - AUTORISER le président, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_112-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_112 : Habitat / Transfert de l'aide à la pierre accordée par ACCM à Néolia pour la construction de la résidence Arabelle, situé rue Barbaroux à Arles, vers la société Immobilière Méditerranée

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_112-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_112 : Habitat / Transfert de l'aide à la pierre accordée par ACCM à Néolia pour la construction de la résidence Arabelle, situé rue Barbaroux à Arles, vers la société Immobilière Méditerranée

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.5

Vu la délibération n°2016-221 du 15 décembre 2016, adoptant le programme local de l'habitat (PLH) de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) pour la période 2017-2022 ;

Vu la délibération n° 2017-209 du conseil communautaire du 20 décembre 2017 octroyant une subvention de 235 000 € à *Néolia* pour la création de 55 logements sociaux, résidence *Arabelle* rue Barbaroux à Arles;

Vu le décret n° 2018-1276 du 27 décembre 2018 relatif aux conditions de transfert des décisions favorables octroyées en application de l'article R.331-3 du code de la construction et de l'habitation qui autorise le changement de bénéficiaire des agréments des opérations de logements sociaux dans le cas de réorganisation juridique au sein d'un même groupe ;

Considérant que, dans le cadre de sa restructuration géographique, le groupe *Action Logement Immobilier* a souhaité donner davantage d'efficacité aux bailleurs sociaux dont il est actionnaire en consolidant leur présence territoriale ;

Considérant que les sociétés *Immobilière Méditerranée* et *Néolia* font partie du groupe *Action Logement Immobilier*, et que la société *Immobilière Méditerranée* doit se porter acquéreur de l'ensemble du patrimoine et des activités détenus par *Néolia* au sein de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Considérant que cette transmission induit la reprise par *Immobilière méditerranée* des opérations en cours de développement, dont la construction de la résidence *Arabelle*, située rue Barbaroux à Arles, qui bénéficie d'une aide à la pierre d'ACCM ;

Considérant que les services de l'État ont autorisé le changement de bénéficiaire des décisions d'agrément par courrier en date du 2 mai 2019 ;

Considérant que les caractéristiques du projet demeurent inchangées, et que ce changement d'opérateur n'a aucun impact financier pour ACCM ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER le transfert de la subvention accordée par ACCM à *Néolia* pour la construction de la résidence *Arabelle*, situé rue Barbaroux à Arles, vers la société *Immobilière Méditerranée* ;

2 - AUTORISER le président, ou son représentant, à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document relatif à ces partenariats ainsi que tout autre document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

3 - PRÉCISER que ce transfert n'a pas d'incidence financière pour ACCM.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET,

DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB,
HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,
MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER,
PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET
REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190628-CC2019_112-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_113-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_113 : Cohésion et renouvellement urbains - Convention d'adhésion à l'AUPA - Agence d'urbanisme

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_113-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_113-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_113 : Cohésion et renouvellement urbains - Convention d'adhésion à l'AUPA - Agence d'urbanisme

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.4

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment son article L.132-6, qui désigne les agences d'urbanisme comme des organismes de réflexion et d'études ayant notamment pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement ;

Vu la circulaire du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 26 février 2009, relative aux agences d'urbanisme, portant sur les conditions de fonctionnement, modalités de financement et rôle des services de l'État ;

Considérant les besoins d'appui de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en matière d'habitat, renouvellement urbain et d'aménagement de l'espace ;

Considérant que les missions de l'agence d'urbanisme Pays d'Aix-Durance sont les suivantes :

- **Contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable des territoires**

L'agence participe aux démarches de développement durable (PCAET, PAT, trames vertes et bleues, ...) et joue un rôle important d'acculturation, de pédagogie et de diffusion des pratiques d'un urbanisme durable. Elle cherche à développer les démarches liées aux enjeux climatiques, énergétiques ou de nature en ville et a développé des compétences toutes particulières sur l'agriculture, l'alimentation, la forêt et les paysages.

- **Contribuer à l'élaboration de projets de territoires**

L'agence participe à l'élaboration de nombreux documents de planification stratégique (SCOT, PLH, PLUI, PLU...) qui contribuent à la construction d'un cadre de cohérence territorialisé. Elle soutient la hiérarchisation et la priorisation des actions et le dessin d'un projet simple qui favorise la mise en œuvre des politiques publiques.

- **Contribuer à la mise en cohérence des politiques sectorielles**

L'agence développe une vision globale et transversale des territoires. Elle accompagne les mutations socio-économiques et ordonne les interventions urbanistiques. Son travail consiste à lever les principales contradictions qui existent entre les différentes politiques sectorielles, en les spatialisant et en analysant parallèlement leurs articulations.

- **En s'appuyant sur une connaissance organisée**

Ce travail de clarification du projet, de mise en cohérence et d'identification des opérations, s'appuie sur une veille documentaire et prospective pour renseigner et informer sur les transformations territoriales et sociétales.

- **En développant des partenariats**

Le développement harmonieux et solidaire des territoires ne peut se faire en vase clos. Mener un projet à son terme suppose donc d'associer et de susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs à sa définition, à son évaluation et à sa réalisation.

Ces actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres, dans l'esprit de l'article L. 110 du code de l'urbanisme .

Il est rappelé que les charges de l'agence d'urbanisme sont assumées par les membres grâce aux cotisations et subventions sollicitées sur la base d'un programme partenarial d'activités et d'actions.

Le programme de travail à intervenir entre l'AUPA et la communauté d'agglomération ainsi que le montant de la cotisation financière annuelle sont définis dans la convention triennale jointe à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire d'entériner l'adhésion d'ACCM à l'AUPA et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention triennale définissant le partenariat entre ACCM et l'AUPA pour la période 2019-2021 ;

Considérant les besoins d'ACCM notamment :

- dans la mise en œuvre de la conférence intercommunale du logement (CIL),
- en accompagnement des démarches « Action cœur de ville »,
- en appui d'ingénierie pour les projets d'aménagement.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'adhésion d'ACCM à l'agence d'urbanisme Pays d'Aix - Durance ;

2 - AUTORISER le Président, ou son représentant, à signer la convention triennale 2019-2021 ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3 - INDIQUER que le montant de la cotisation pour l'année 2019 est de 28 000 €, conformément aux dispositions de cette convention ;

4 - DÉSIGNER un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée générale de l'AUPA (qui se réunit au moins une fois par an) ;

- Nom du représentant titulaire : Lucien LIMOUSIN
- Nom du représentant suppléant : Roland PORTELA

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_114-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_114 : Promotion du Tourisme / Attribution de subvention à l'association Les Amis des Marais du Vigueirat

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) is displayed in blue. It consists of the letters 'SLO' in a stylized, bold font, with a small graphic element to the right.

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_114-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_114 : Promotion du Tourisme / Attribution de subvention à l'association Les Amis des Marais du Vigueirat

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2015-118 du conseil communautaire du 23 septembre 2015 relative à l'attribution d'une subvention à l'association Les amis des marais du Vigueirat ;

Vu la délibération n° 2016-86 du conseil communautaire du 27 avril 2016 relative à l'attribution des subventions et au soutien à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique qui modifie la délibération n°2010-172 ;

Vu la délibération n° 2017-107 du conseil communautaire du 13 juin 2017 relative à l'attribution des subventions et au soutien à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n° 2018-13 du conseil communautaire du 28 mars 2018 relative à l'attribution des subventions politique de la ville - politique de solidarité territoriale pour des travaux relatifs à l'accueil du public ;

Vu la délibération n° 2018-120 du conseil communautaire du 27 juin 2018 relative à l'approbation d'une convention de partenariat portant sur les années 2018, 2019 et 2020 ;

Considérant l'engagement prioritaire d'ACCM en faveur du développement touristique des marais du Vigueirat et de Mas-Thibert ;

L'association Les amis des marais du Vigueirat porte un projet ambitieux d'écotourisme bénéfique au territoire de la Camargue Est et au village de Mas-Thibert. L'objectif est de poursuivre les actions engagées, d'augmenter le volume de visites qui vont générer des retombées économiques sur le village et ses alentours et contribuer au maintien des activités économiques existantes sur le village de Mas-Thibert.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1- APPROUVER l'octroi d'une subvention de 70 000 € à l'association Les amis des marais du Vigueirat pour l'exercice 2019 au titre du développement économique et touristique ;

2- AUTORISER le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3- PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME,

MADELEINE, MARTINEZ, QUILLÉ-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER,
PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN
**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET
REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_114-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_115-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_115 : Promotion du tourisme / Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Marais du Vigueirat - Projet de valorisation Crau-Camargue à l'est du grand Rhône

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_115-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLD

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_115-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_115 : Promotion du tourisme / Attribution d'une subvention à l'association Les Amis des Marais du Vigueirat - Projet de valorisation Crau-Camargue à l'est du grand Rhône

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n°2016-86 du conseil communautaire du 27 avril 2016 relative à l'attribution des subventions et au soutien à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique qui modifie la délibération n°2010-172 ;

Vu la délibération n° 2017-107 du conseil communautaire du 13 juin 2017 relative à l'attribution des subventions et au soutien à l'économie sociale et solidaire ;

Vu la délibération n° 2018-13 du conseil communautaire du 28 mars 2018 relative à l'attribution des subventions Politique de la ville - Politique de solidarité territoriale pour des travaux relatifs à l'accueil du public ;

Considérant l'engagement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en faveur du développement touristique et sa volonté de soutenir les acteurs porteurs de projets s'inscrivant dans cette dynamique ;

De par la volonté commune de travailler en synergie et en complémentarité, l'association Les amis des marais du Vigueirat porte un nouveau projet de valorisation de tourisme de nature et ornithologique dans lequel différentes instances sont associées. Les parties prenantes (l'Écomusée de la Crau, la Maison de la Chasse et de la Nature, les réserves nationales et les gestionnaires d'espaces naturels ainsi que les offices de tourisme d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau via le service Promotion du tourisme d'ACCM et la ville d'Arles) se sont mobilisées afin de développer leurs activités d'accueil du public et de sensibilisation à l'environnement et de mettre en place des actions communes. Dès lors, ils confient à l'association Les amis des marais du Vigueirat, chef de file, le pilotage du projet de valorisation touristique de la Crau-Camargue à l'est du grand Rhône.

En 2018, deux comités de pilotage ont eu lieu à Arles en présence des élus représentants ACCM et des communes d'Arles et de Saint-Martin-de-Crau, des techniciens et des parcs naturels régionaux de Camargue et des Alpilles venus rejoindre le projet. L'ensemble des acteurs a acté la volonté de mettre en place une stratégie et un plan d'actions visant au développement du tourisme rural et de nature et favorisant une nouvelle économie sur le territoire de la Crau et de la Camargue à l'est du grand Rhône.

Lors du comité de pilotage du mardi 6 novembre 2018, les élus ont apporté une validation de principe sur un plan d'actions opérationnel proposé pour 2019-2021 et sur le budget prévisionnel des actions. Par ailleurs, dans le cadre de financements Leader obtenus en 2018, le recrutement d'une chargée de mission tourisme a été effectué en février 2019 pour la mise en œuvre du plan d'actions opérationnel.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - APPROUVER l'octroi d'une subvention de 58 798 € à l'association Les amis des marais du Vigueirat sur l'exercice 2019 au titre du développement touristique ;

2 - AUTORISER le président ou son représentant à signer ladite convention, au nom et pour le compte d'ACCM, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_115-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_116-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_116 : Promotion du Tourisme / Attribution de subvention à l'association La Maison de la Transhumance

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_116-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_116 : Promotion du Tourisme / Attribution de subvention à l'association La Maison de la Transhumance

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération n° 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'engagement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en faveur du développement économique et notamment de l'agriculture et des filières d'élevage ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir les acteurs, partenaires locaux, qui agissent pour le soutien à l'activité économique et la création d'emplois ;

Il est proposé de soutenir l'association Maison de la transhumance qui porte un projet de valorisation de l'élevage pastoral et transhumant au travers de 3 volets d'actions :

- Économie agricole,
- Environnemental,
- Culturel et touristique,

déclinés en 2 axes d'actions :

- le développement de projets de valorisation autour de la transhumance avec la création d'un chemin de grande randonnée « la routo »,
- le développement d'un lieu physique d'accueil autour de la transhumance ovine (centre de ressources, espace muséographique, sentier d'interprétation).

En cours d'homologation auprès de la Fédération française de randonnée pédestre (FFRP), l'itinéraire global de « la routo » ou GR69 est de 550 kms, dont 120 kms traversent les Bouches-du-Rhône. Pour le territoire d'ACCM, le chemin démarre d'Arles sur 12 kms et emprunte une étroite bande du territoire nord de la commune de Saint-Martin-de-Crau. L'itinéraire sur sa partie arlésienne prévoit un départ devant la chapelle du Méjan, ancien bâtiment du syndicat des éleveurs de Mérinos d'Arles, pour rejoindre le canal du Vigueirat jusqu'au sud de la commune de Maussane-les-Alpilles. Par ailleurs, l'équipe de la Maison de la Transhumance travaille actuellement :

- au maillage du GR69 « la routo » avec les grands axes structurants existants sur le territoire à savoir les euro-véloroutes de la ViaRhôna (EV17) et de la Méditerranée à vélo (EV8),
- à la rédaction d'une édition du topo-guide FFRP du GR69 .

Il est proposé d'accompagner financièrement l'association Maison de la transhumance dans la finalisation du projet « la routo » à Arles et Saint-Martin-de-Crau.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER l'octroi d'une subvention de 2 500 € à l'association Maison de la transhumance ;

2 - AUTORISER le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3 - PRÉCISER que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_116-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_117-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_117 : Promotion du tourisme / Soutien à l'office de tourisme d'Arles - Attribution de subvention pour l'organisation de la manifestation Camargue gourmande

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_117-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_117 : Promotion du tourisme / Soutien à l'office de tourisme d'Arles – Attribution de subvention pour l'organisation de la manifestation Camargue gourmande

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération 2017-006 du conseil communautaire du 25 janvier 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;

Considérant l'engagement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en faveur du développement économique local ;

Considérant la volonté d'ACCM de soutenir les partenaires locaux qui contribuent au développement d'activité et à la création d'emplois ;

Depuis 2005, l'office de tourisme d'Arles organise, pendant la fêria du riz de septembre, « Camargue gourmande », place de la République. Cette manifestation met en valeur les produits spécifiques de Camargue ainsi que ceux provenant du territoire d'ACCM, mais également les acteurs de la filière agricole locale et les restaurateurs. Plus largement, elle promeut les sites naturels tels que le parc naturel régional de Camargue.

Au titre de sa compétence touristique, ACCM accompagne cet événement depuis sa création ; aussi, il est proposé de poursuivre le soutien financier à Camargue gourmande à hauteur de 12 000 €. Une convention de partenariat est établie qui prévoit :

- qu'ACCM sera une des entités invitantes à l'inauguration de la manifestation ,
- que le logo d'ACCM sera apposé sur les affiches, programmes et sets de table distribués au public et aux restaurateurs partenaires ,
- qu'ACCM sera citée régulièrement comme l'un des financeurs de la manifestation par l'animateur qui interviendra sur la place ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. APPROUVER l'octroi d'une subvention de 12 000 € à l'office de tourisme d'Arles pour l'organisation de l'édition 2019 de la manifestation Camargue gourmande ;

2. AUTORISER le Président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, la convention de partenariat ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération ;

3. PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET

REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019
Reçu en préfecture le 27/06/2019
Affiché le 27/06/2019 
ID : 013-241300417-20190626-CC2019_117-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

SLO

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_118-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_118 : Emploi-insertion / Financements 2019 - 1ère tranche

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités

Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_118-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_118 : Emploi-insertion / Financements 2019 - 1ère tranche

Rapporteur : Mohamed RAFAI

Nomenclature ACTES : 7.5

Vu la délibération du conseil communautaire 2014-199 du 17 décembre 2014 relative au protocole 2015-2019 du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) ;

Considérant la politique de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM) en matière d'insertion professionnelle et de soutien à l'emploi ;

Considérant la situation socio-économique du territoire et plus particulièrement les difficultés d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, liées notamment à des problématiques de mobilité, de démobilisation vis-à-vis de l'emploi, de manque de qualification et d'adaptation au marché de l'emploi ou de nécessité de reclassement ;

Considérant la nécessité de développer des actions spécifiques répondant aux problématiques ci-dessus énoncées ;

Considérant les demandes de subventions déposées au titre d'une part de la programmation 2019 du Plie et d'autre part de la politique emploi et insertion d'ACCM , il est proposé de soutenir les actions suivantes :

1 - dans le cadre de la programmation Plie 2019, au titre des crédits ACCM :

Etant précisé que les crédits ACCM sont contractualisés dans le cadre du Plie aux côtés des crédits de la région et du CD13 et permettent de mobiliser du fonds social européen ;

Etant par ailleurs précisé que le Plie a pour objet d'améliorer l'accès à l'emploi et/ou à la qualification des femmes et des hommes confrontés à une exclusion du marché du travail, à travers la construction et la mise en œuvre de parcours individualisés et qu'à ce titre il soutient la mise en œuvre d'actions concourant aux parcours d'insertion ;

- **Aides périphériques à l'emploi (opérateur : TMS) - 41.600 € :**

Financements individuels, pour les adhérents du Plie, de frais divers (non couverts par les aides de droit commun) liés à une prise d'emploi ou à une entrée en formation (déplacement, équipement, frais de garde d'enfant, inscription à une formation, ...) ;

- **Chantiers d'insertion par l'activité économique (voir détails ci-dessous) :**

les chantiers d'insertion constituent des étapes de parcours clés pour des publics accompagnés dans le cadre du Plie. Ils permettent en effet à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, d'une part d'accéder à un contrat de travail permettant de stabiliser leur situation, et d'autre part de bénéficier d'une mise en situation professionnelle, d'acquérir des compétences tout en bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel.

Les chantiers d'insertion concernés sont les suivants :

- Chantier Titus (opérateur : Regards) - **10.000 €** (coût total opération =

263.714 €) :

Activité support : amélioration du cadre de vie dans les quartiers politique de la ville Barriol et Trébon (Ariès) en partenariat avec 13 Habitat : prestations d'entretien d'espaces verts, plantations, création de petits espaces extérieurs, de peinture extérieure, création de cheminements, création et pose de mobiliers urbains.

- Chantier repasserie (opérateur: Regards) - **10.000 €** (coût total opération = 257.158 €) :

Activité support : service d'entretien du linge (laverie et repasserie) s'adressant aux particuliers et aux professionnels.

- Chantier prévention et aménagement des sites paysagers (opérateur : Delta Sud Initiatives) - **11.600 €** (coût total opération = 326.704 €)

Activité support : prévention, entretien et aménagement de sites paysagers : débroussaillage sélectif, petite maçonnerie, aménagements botaniques...

- Chantiers d'entretien d'un espace naturel, aménagement et accueil de visiteurs (opérateur : Amis des marais du Vigueirat) - **20.000 €**, soit 10.000 € par chantier (coût total chantier 1 = 393.831 € et coût total chantier 2 : 328.327 €)

- Activité chantier 1 : aménagement et entretien liés à la protection du patrimoine naturel sur zone humide et aménagement de l'entretien de la zone d'accueil des visiteurs.

- Activité chantier 2 : entretien des espaces aménagés et jardins, accueil à la boutique et buvette, petits travaux et maintenance générale.

• **Citélabs** (opérateur : Initiative pays d'Arles) - **17.000 €** (coût total opération = 66.000 €) :

- sensibilisation à la création d'entreprises et à l'entrepreneuriat auprès des publics exclus du marché du travail,

- détection et accueil de porteurs de projet, travail sur l'amorçage de projet (les motivations et le capital savoir-faire du porteur, son réseau, la faisabilité du projet, l'élaboration d'un plan d'actions) et orientation vers les dispositifs adaptés (relais vers les structures d'accompagnement, ou vers l'accompagnement à l'emploi ou d'autres structures).

• **Job'emploi** (opérateur : Fondation Agir Contre l'Exclusion - Sud Provence FACE) - **6.000 €** (coût total opération = 10.958 €) :

mise en place de 5 journées d'ateliers collectifs, pour 2 à 15 personnes, au sein d'une entreprise marraine, sur la base de méthodes innovantes (atelier, théâtre, coaching sportif...) et de l'intervention d'entreprises.

2 - dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle (hors programmation Plie) :

• **Aide à la mobilité** (opérateur : association Transport mobilité solidarité) - **30.000 €** (coût total = 243.766 €) :

mise à disposition, sur le territoire ACCM, d'outils à destination des publics non mobiles en démarche d'insertion professionnelle : prêt de véhicule ou de transport micro-collectif permettant d'accéder dans l'immédiat à l'emploi et de mettre en place une solution pérenne de déplacement (permis, achat ou réparation de véhicule, co-voiturage, etc.).

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - DÉCIDER l'octroi des subventions tel que décrit ci-dessus :

dans le cadre de la programmation Plie 2019, au titre des crédits ACCM, à :

- TMS pour l'action « aide périphérique à l'emploi » : 41.600 €
- Regards « chantier Titus » : 10.000 €
- Regards « chantier repasserie » : 10.000 €
- Delta sud initiatives « chantier prévention et aménagement des sites paysagers » : 11.600 €
- Amis des marais du Vigueirat « chantier entretien d'un espace naturel » : 10.000 € et « Chantier d'entretien aménagement et gestion de l'accueil » : 10.000 €
- Initiative pays d'Arles « Citélabs » : 17.000 €
- FACE sud Provence « Job'emploi » : 6.000 €

dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi et à l'insertion professionnelle (hors programmation Plie), à :

- Transport mobilité solidarité « aide à la mobilité » : 30.000 € ;

2 - AUTORISER le président ou son représentant à signer, lesdites conventions au nom et pour le compte d'ACCM, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3 - PRÉCISER que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Pour (45) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNABE, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019

ID : 013-241300417-20190626-CC2019_119-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 26 JUIN 2019

CC2019_119 : Politique de la ville / proposition de financements
2019 : 3ème tranche

L'an deux mille dix neuf, le vingt six juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à ACCM à Arles, sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 20 juin 2019.

Membres du conseil communautaire en exercice : cinquante-trois

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BERNABE, BONO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DOUMENC, DUCROS, FERRER, GRZYB, HENRY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, QUILLE-JACQUEMOT, MASSON, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Monsieur Antoine BECCIU (pouvoir donné à Renée AMY)
- Monsieur Georges BERNOT (pouvoir donné à Marie-Rose LEXCELLENT)
- Monsieur Fabien BOUILLARD (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Monsieur Francis DEMISSY (pouvoir donné à Clotilde MADELEINE)
- Monsieur Bernard DUPONT (pouvoir donné à Lucien LIMOUSIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Florence RIVAS)
- Madame Martine GONNET (pouvoir donné à Roland CHASSAIN)
- Monsieur Nicolas JUAN (pouvoir donné à Arielle LAUGIER)
- Monsieur Nicolas KOUKAS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Roland PORTELA)
- Monsieur Philippe MARTINEZ (pouvoir donné à Danielle DUCROS)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Monsieur Dominique TEIXIER (pouvoir donné à Claude VULPIAN)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Monsieur Serge BERTHOMIEU
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur André CARGNINO
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Christian MOURISARD

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément

aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Monsieur David GRZYB remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur David GRZYB pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_119-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JUIN 2019

CC2019_119 : Politique de la ville / proposition de financements
2019 : 3ème tranche

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 8.5

Vu les articles L.2122-22 et L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) 2015-100 du 24 juin 2015 approuvant pour ACCM le contrat de ville 2015-2020 et la signature dudit contrat le 1^{er} octobre 2015 ;

Vu la délibération ACCM 2016-82 du 27 avril 2016 relative à la modification des statuts d'ACCM ;

Vu la délibération ACCM 2019-076 du 3 avril 2019 relative à la politique de la ville / proposition de financements : 1^{ère} tranche ;

Vu la délibération ACCM 2019-089 du 15 mai 2019 relative à la politique de la ville / proposition de financements : 2^{ème} tranche ;

Considérant l'engagement d'ACCM en faveur de la politique de la ville visant à la réduction des inégalités sociales et territoriales ;

Il est proposé que la participation d'ACCM aux actions conduites en 2019 au titre de la politique de la ville, pour la 3^{ème} tranche, se décompose de la façon suivante (voir annexe 1):

1/Les subventions aux actions de développement social du contrat de ville sur les quartiers prioritaires ville (QPV) d'Arles (Barriol, Trébon, Griffueille) et Tarascon (Centre-historique / Ferrages), soit **29 000 €**, répartis territorialement à hauteur de 20 000 € pour les QPV d'Arles et 9 000 € pour le QPV de Tarascon et répartis thématiquement à hauteur de 6 000 € pour le programme de réussite éducative (PRE), 20 000 € pour le volet cohésion sociale et 3 000 € pour celui du cadre de vie.

2/ Les subventions aux actions de solidarité territoriale hors contrat de ville, soit 5 000 € pour des actions de proximité sur le village de Mas-Thibert - Arles.

L'ensemble représente 34 000 €.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - APPROUVER le versement des subventions au titre de la politique de la ville 2019, 3^{ème} tranche contrat de ville tel que défini dans l'annexe 1 ;

2 - AUTORISER le président ou son représentant à signer, au nom et pour le compte d'ACCM, tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

3 - PRÉCISER que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BONO, BOUILLARD, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER,

LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTINEZ, QUILLE-
JACQUEMOT, MASSON, MEBAREK, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA,
RAFAI, SCHIAVETTI, RIVAS, TEIXIER, VULPIAN

Contre (3) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL

**LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET
REPRÉSENTÉS.**

« signé »

**Le Président
Claude VULPIAN**

Envoyé en préfecture le 27/06/2019

Reçu en préfecture le 27/06/2019

Affiché le 27/06/2019



ID : 013-241300417-20190626-CC2019_119-DE